

Les templiers : de la gloire à la décadence

L'histoire tragique des templiers ne cesse de nous émouvoir plus de 700 ans après les événements qui marquèrent leur élimination par le roi de France Philippe-le-Bel. Pourtant, la création de cet ordre militaire lié à la Terre Sainte et aux croisades d'Orient, s'est faite de la manière la plus normale qui soit. Deux chevaliers champenois, Hugues de Payns et Godefroy de Saint-Omer, obtiennent du roi Baudouin II de Jérusalem l'autorisation de s'installer dans les anciennes écuries de Salomon, pour vivre leur idéal de pauvreté avec le titre de « pauvres chevaliers du Christ et du temple de Salomon ».

L'Ordre connaît ainsi une double activité : la présence des chevaliers en Terre Sainte, liée à la protection des divers territoires et des royaumes chrétiens et les nombreux établissements que représentent les quelques deux mille à trois mille commanderies répandues en Occident (de la péninsule ibérique à l'Angleterre, avec plus d'un millier de possessions sur le territoire de la France). La fin des croisades et la chute du Royaume de Jérusalem entraînera leur repli vers l'Occident. De nombreuses critiques s'élèveront contre un Ordre considéré désormais comme inutile et provocateur par l'immense richesse accumulée qui l'éloigne des vœux primitifs.

Le coup de grâce fatal sera donné par le roi Philippe-le-Bel, qui montera de toutes pièces, avec l'aide de ses fameux légistes comme Guillaume de Nogaret, un dossier d'accusation totalement fantaisiste. Au matin du vendredi 13 octobre 1307 tous les templiers sont arrêtés dans leur maisons commune. Plus de cinq cents malheureux chevaliers, sergents ou chapelains, seront jugés à Paris et seront soumis à la torture en produisant des aveux convenus. Le 18 mars 1314, dans l'Île de la Cité à Paris, deux grands dignitaires de l'Ordre, Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay sont brûlés sur ordre du roi. Leur fin héroïque et la disparition rapide des protagonistes de cette affaire (le pape, le roi...) donnera naissance à la légende de la vengeance des templiers ! Les commanderies verront une prolongation de leur existence tout près de chez nous jusqu'en 1789 sous l'égide de l'Ordre de Malte.